

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agence administrative des finances publiques

GOURMAD SYLVIE
AGENT PRINCIPAL DES IMPOTS

« COMPAGNIE BIODIVERSITE »
Société par actions simplifiée au capital de 35.216.580 Euros
Siège social : PERIGNY (17180) - Avenue Paul Langevin
RCS LA ROCHELLE 491 945 895

--

PROCES-VERBAL DE LA PRESIDENCE

DU 23 JANVIER 2012

Le soussigné,

Monsieur Charles KLOBOUKOFF,
demeurant à 25 rue de Betphage à BOURGNEUF (17220)

Agissant en sa qualité de président de la société « COMPAGNIE BIODIVERSITE », Société par actions simplifiée au capital de 35.216.580 Euros, dont le siège social est à PERIGNY (17180), Avenue Paul Langevin, immatriculée sous le numéro RCS LA ROCHELLE 491 945 895,

Après avoir rappelé :

- qu'aux termes d'une assemblée générale en date du 28 octobre 2011, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.155.237 Euros et de le porter ainsi à 37.371.817 Euros par la création et l'émission de 2.155.237 actions nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune, émises au prix de 2,5244 euros, soit avec une prime d'émission de 1,5244 euros par action, pour une prime d'apport globale de 3.285.443,28 Euros et à libérer en totalité lors de la souscription par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société ; les souscriptions devant être reçues au siège social du 28 octobre 2011 au 22 novembre 2011,

- qu'il a été également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux associés au profit de la société « CM-CIC INVESTISSEMENT », anciennement dénommée « BANQUE DE VIZILLE », société par actions simplifiée au capital social de 881.093.620 euros, dont le siège social est à PARIS (75002), 28 avenue de l'Opéra, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 317 586 220,

- qu'aux termes d'une première décision en date du 22 novembre 2011, le président, en faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 28 octobre 2011, dans sa deuxième résolution, a prorogé le délai de souscription à la date du 22 décembre 2011, qu'à cette même date, une nouvelle prorogation du délai de souscription a été décidée par le président jusqu'au 22 janvier 2012, date également prorogée au 22 février 2012 par décision du président du 18 janvier 2012,

Constate par les présentes :

- la clôture des souscriptions à la date du 23 janvier 2012,

- constate que les 2.155.237 actions nouvelles de 1 euro chacune ont été immédiatement souscrites par la société « CM-CIC INVESTISSEMENT », au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé, ainsi qu'il résulte du bulletin correspondant au montant de la souscription de ladite société, en date de ce jour, libérée par voie de compensation avec une créance détenue par la société « CM-CIC INVESTISSEMENT » sur la société COMPAGNIE BIODIVERSITE d'un montant de 5.440.680,28 euros, ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire établi par les Commissaires aux comptes de la société COMPAGNIE BIODIVERSITE ; ladite somme correspondant au crédit-vendeur de même montant consenti par la société « CM-CIC INVESTISSEMENT » à la société « COMPAGNIE BIODIVERSITE » lors de l'achat par cette dernière des 3.207 actions détenues par la société « CM-CIC INVESTISSEMENT » dans le capital social de la société EKIBIO, effectuée le 14 décembre 2010, ainsi qu'il résulte d'un arrêté de compte établi par la présidence en date du 23 janvier 2012 et certifié exact par les Commissaires aux comptes de la société COMPAGNIE BIODIVERSITE,

- et qu'en conséquence, l'augmentation de capital se trouve définitivement et régulièrement réalisée ainsi que les modifications corrélatives des statuts, dont la nouvelle rédaction avait été précédemment arrêtée aux termes de la troisième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 octobre 2011 de la société COMPAGNIE BIODIVERSITE.

Fait à PERIGNY
Le 23 janvier 2012

Charles KLOBOUKOFF

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.